

DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h30, les membres du Conseil d'Arrondissement du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 19^e arrondissement, sur convocation à eux adressée, le vendredi 17 juin 2016 par le Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes DAREAU, FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, JEMNI, MM. JOMIER, KOCH, Mmes KONE, LANIESSE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, M. NAWROCKI, Mme ONGHENA, M. PENINO, Mmes POUDIOT, RAMOUL, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. AHOUDIAN à M. MADEC, Mme GUY à M. DAGNAUD, Mme MALAI à M. LERT, M. NORDMAN à Mme JEMNI.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM. AMORY, GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM. JOURNO, MABILEAU, Mme RICHARD.

M. LERT est arrivé au point 4 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 3.

M. TINTI est arrivé au point 6 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 5.

Mme BARANDA est sortie au point 11 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 15, elle n'a donc pas voté les points 11 à 14.

MM. LERT, MADEC et Mme SOLANS sont sortis au point 13 de l'ordre du jour définitif et sont revenus au point 14, ils n'ont donc pas voté le point 13.

Mme JEMNI est sortie au point 13 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 16, elle n'a donc pas votée les points 13 à 15.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD salue le public venu assister au Conseil d'arrondissement. Comme il l'avait indiqué dans l'ordre du jour et conformément à l'article 15 du règlement intérieur, des vœux rattachés à la délibération 2016 DU 1 sont déposés en séance.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes :

**DÉLIBÉRATION**

23/06/2016

Délib. 19/16/121

DÉLIBÉRATION n° 121

V192016033
Vœu rattaché à la
délibération :
2016 DU 1 -
Évaluation du Plan
Local d'Urbanisme,
approbation de la
modification
générale relatif au
classement en
Espaces Libres à
Végétaliser (ELV) de
l'avenue de Flandre
en vue de sa
transformation en
promenade verte

Le Conseil du 19^e arrondissement ;

Vu l'article L.2511-12 alinéa 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 14 et 15 du règlement intérieur adopté par la délibération 19/14/211 du 6 octobre 2014 ;

Vu le projet de délibération V192016033 déposé par la Majorité municipale relatif au classement en *Espaces Libres à Végétaliser (ELV)* de l'avenue de Flandre en vue de sa transformation en promenade verte ;

Vu le rapport présenté par M. Roger MADEC, Conseiller de Paris, selon les termes duquel :

« Considérant que l'avenue de Flandre est un axe parisien pénétrant très circulé, de 1 500 mètres de long, comprenant un terre-plein central large et assez minéral ;

Considérant qu'une politique volontariste de création et de préservation d'espaces naturels participerait à l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par le Plan Climat Énergie, le Plan Biodiversité de la Ville de Paris et la charte « objectif 100 hectares » ;

Considérant que la nature en ville répond à des enjeux paysagers, environnementaux, sanitaires et sociaux très forts ;

Considérant que de nombreuses études ont démontré le rôle majeur des espaces verts et de la biodiversité dans l'amélioration la qualité de vie dans les villes et le bien-être des populations ;

Considérant les bénéfices en termes environnementaux et de santé publique pour la ville et ses habitant-e-s d'introduction d'espaces naturels, qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuent les îlots de chaleur et participent à l'amélioration de la qualité de l'air ;

Considérant que la pollution de proximité sur l'avenue de Flandre, selon les relevés d'Airparif, dépasse largement les seuils réglementaires, impactant la santé des riverains ;

Considérant le bruit occasionné par la circulation automobile ;

Considérant que les arrondissements périphériques cumulent souvent inégalités sociales et environnementale vis-à-vis des arrondissements centraux ;

Considérant le rôle social des espaces non bâtis dans l'amélioration de la qualité de vie des parisiennes et des parisiens en termes de pratiques récréatives, de création de lien social et de santé ;

Considérant la nécessité de renforcer la trame verte parisienne, pour la préservation et l'enrichissement de la biodiversité, en créant et connectant entre eux des espaces de vie et de déplacement dont la petite ceinture est un maillon essentiel ;

Considérant l'intégration de l'avenue de Flandre dans le plan Vélo de la Ville de Paris qui prévoit à l'horizon 2017 son réaménagement par la création de pistes cyclables dans les deux sens ;2

Considérant l'ambition d'une ville collaborative s'appuyant sur des dispositifs de démocratie participative porté par la maire de Paris et la nécessité d'associer les habitants aux projets pour en garantir la pertinence ; »

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement ;

EMET LE VŒU QUE**Article unique :**

Dans le cadre de la délibération relative à la modification du PLU, la concertation qui sera conduite dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable s'élargisse à une perspective d'aménagement du terre plein central de l'avenue de Flandre en promenade verte.

**DÉLIBÉRATION**

23/06/2016

Le présent vœu est adopté à la majorité.



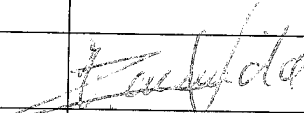

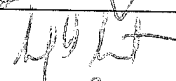
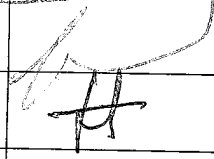
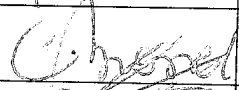

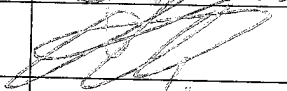
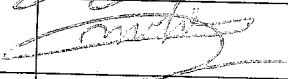
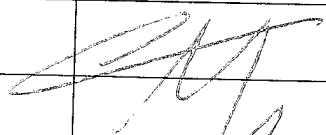



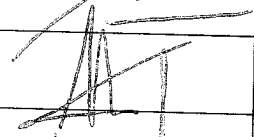

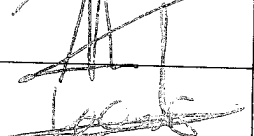











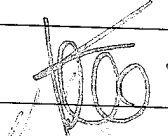



Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0.
- Nombre d'abstentions : 3.
- Nombre de non participation au vote : 1

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
FEUILLE DE PRESENCE

23/06/2016

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Adji AHOUDIAN		Pierre-André KOCH	
Jérôme AMORY		Fatoumata KONE	
Violette BARANDA		Philippine LANIESSE	
Jack-Yves BOHBOT		Bruno LAPEYRE	
Colombe BROSEL		Dan LERT	
David CHERFA		Stéphane MABILEAU	
Mahor CHICHE		Roger MADEC	
François DAGNAUD		Joyce MALAI	
Adama DAOUDA-KOUADIO		Yasmina MERZI	
Emilie DAREAU		Sophie MINDAY	
Léa FILOCHE		Philippe NAWROCKI	
Andrea FUCHS		Nicolas NORDMAN	
Fanny GAILLANNE		Anne-Constance ONGHENA	
Gabriel GAU		Mao PENINOU	
Karine GAUTREAU		Tatiana POUDIOT	
Jean-Jacques GIANNESINI		Linda RAMOUL	
Christine GRAPIN-DAGORNO		Firmine RICHARD	
Severine GUY		Aurélien SOLANS	
Halima JEMNI		Eric THEBAULT	
Bernard JOMIER		Sergio TINTI	
Max JOURNO		Olivier WANG	